

**SECTION 1 - IDENTIFICATION**

Nom du produit : Purgerme

Code du produit/identification interne : 010

Utilisation : Gel antibactérien pour les mains à base d'alcool (Isopropanol) à 70% en contenant de: 60 ml, 500 ml, 700ml et 4 L

Date de la fiche signalétique : Le 20 Mars 2020 – mise à jour le 20 octobre 2020

Identificateur du fournisseur/fabricant: Groupe LAV INC.

Numéro de téléphone d'urgence : (613) 996-6666 (CANUTEC)

Identificateur du distributeur: Produits Gilco Inc.

4001 Boulevard Industriel, Laval, Québec, H7L 4S3

Téléphone : (514) 858-7777

**SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS**

Classification SIMDUT:

H319 : Provoque de sévère irritation aux yeux

H226 : Liquide inflammable



Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Vue d'ensemble en cas d'urgence

**Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle**

Mention d'avertissement :

**ATTENTION**

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence- Généraux :

P102 Tenir hors de portée des enfants et utiliser sous la supervision d'un adulte.

Effets de l'exposition de courte durée (aiguë)

Conseils de prudence- Prévention :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

**Conseils de prudence - Intervention :**

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Conseils de prudence - Élimination :**

P501 Éliminer l'emballage vide ou le produit non utilisé conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination des déchets. Dans le second cas, le recyclage de l'emballage sera proscrit.

**Autres informations :**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.

**SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS****COMPOSITION CHIMIQUE**

Ingrédients Médicinal:	No. CAS	% (poids)
Alcool Isopropanol	67-63-0	67-75 (V/V)
<b>Ingrédients non Médicinales:</b>		
HydroxypropylMethylcellulose	9004-65-3	0.5-1.5
Glycérine	56-81-5	0.5-2
Fragrance	-	0.10-0.15
Eau	-	QS

**Notes**

Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

**SECTION 4: PREMIERS SOINS****Mesure de premiers soins**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**4.1. Description des premiers secours**

**En cas d'inhalation :**

En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

**En cas de contact avec les yeux :** Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion

**En cas de contact avec la peau :**

En cas d'irritation, rincer abondamment à l'eau. Consulter un dermatologue si la sensation persiste.

**En cas d'ingestion :**

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin. Garder au repos. Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion, consulter un médecin ou prendre contact avec un centre antipoison.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune donnée n'est disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée n'est disponible.

**SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE****Inflammable.**

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

**5.1. Moyens d'extinction**

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

**Moyens d'extinctions appropriées**

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)
- halons - mousse - poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

**Moyens d'extinctions inappropriées**

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**5.3. Conseils aux pompiers**

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS****Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Prévenir les risques liés à l'inhalation des vapeurs Éliminer les flammes de la zone intéressée Les déversements peuvent rendre les surfaces glissantes Prévenir de tout risque d'inflammation des vapeurs.

**Pour les non-secouristes**

A cause des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

**Pour les secouristes**

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

**Précautions relatives à l'environnement**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants. Utiliser des absorbants. L'élimination devra être effectuée par un récupérateur agréé.

**Référence à d'autres rubriques**

Aucune donnée n'est disponible.

**SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Suivre les règles d'usage en matière d'hygiène et de sécurité compte tenu de l'inflammabilité.

Éviter l'inhalation des vapeurs

Suivre les règles d'usage en matière d'hygiène et de sécurité compte tenu du caractère biocide du produit

**Prévention des incendies :**

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Éviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements sur la terre.

Le mélange peut se charger électro statiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements. Porter des chaussures et des vêtements antistatiques et réaliser les sols en matériau conducteur.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

Ne pas fumer. Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

**LES VAPEURS PEUVENT ETRE NOCIVES EN CAS DE COMBUSTION**

Éviter tout contact avec des surfaces chaudes ou avec des points d'ignition.

Éloigner de tout appareil électrique en fonctionnement.

**Équipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Éviter le contact du mélange avec les yeux.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver en emballage d'origine.

#### **Équipements et procédures interdits :**

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

Éviter les températures élevées

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Aucune donnée n'est disponible.

#### **Stockage**

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

#### **Emballage**

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

#### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune donnée n'est disponible.

## **SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **Paramètres de contrôle**

#### **8.2. Contrôles de l'exposition**

#### **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### **- Protection des yeux / du visage**

Éviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment.

Consulter un ophtalmologiste si sensation d'irritation.

#### **- Protection des mains**

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

Utiliser sur peau saine

**- Protection du corps**

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Si phénomènes d'intolérances cutanées, consulter un dermatologue.

**SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**  
**Informations générales**

État Physique : Liquide Fluide.

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

PH : 6.5-8.5.

Point d'ébullition : 82 °C.

Point d'éclair : 23.00 °C.

Pression de vapeur (50°C) : Inférieure à 110 kPa (1.10 bar).

Hydro solubilité : Diluable.

Point/intervalle de fusion : Non précisé.

Point/intervalle d'auto-inflammation : 400 °C.

Point/intervalle de décomposition : 300 °C.

**9.2. Autres informations**

Aucune donnée n'est disponible

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Aucune donnée n'est disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

**10.4. Conditions à éviter**

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Éviter :

- l'accumulation de charges électrostatiques
- l'échauffement
- la chaleur
- des flammes et surfaces chaudes

**10.5. Matières incompatibles**

OXYDANTS FORTS

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Peut entraîner des effets réversibles sur les yeux, tels qu'une irritation oculaire qui est totalement réversible en deçà d'une période d'observation de 21 jours.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

**11.1.1. Substances****Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**

ALCOOL ISOPROPYLIQUE

Provoque une sévère irritation des yeux.

Opacité cornéenne : 1 <= Score moyen < 2 et effets totalement réversibles en deçà des 21 jours d'observation

Rougeur de la conjonctive : 2 <=Score moyen < 2,5 et effets totalement réversibles en deçà des 21 jours d'observation

**11.1.2. Mélange**

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

**SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

NE PAS REJETER DANS LE MILIEU NATUREL

**12.1. Toxicité****12.1.2. Mélanges**

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

**12.2. Persistance et dégradabilité**



Aucune donnée n'est disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée n'est disponible

### SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

REMETTRE A UN RECUPERATEUR AGREE. SE REFERER AUX ARRETES PREFECTORAUX EN VIGUEUR.

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**Déchets :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés :**

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

### SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TRANSPORT ROUTIER ET FERROVIAIRE

<b>UN No:</b>	1987
<b>Classe Marchandises dangereuses:</b>	3
<b>Groupe d'emballage:</b>	III
<b>Code Hazchem:</b>	•2YE
<b>Numéro du guide d'intervention d'urgence:</b>	14



**Nom d'expédition:** Alcool Isopropanol

Séparation des marchandises dangereuses: Ne pas charger d'explosifs (classe 1), de gaz inflammables (classe 2.1), si les deux sont en vrac, gaz toxiques (classe 2.3), matières spontanément combustibles (classe 4.2), comburantes agents (classe 5.1), peroxydes organiques (classe 5.2), matières toxiques (classe 6.1), matières infectieuses (classe 6.2) ou des substances radioactives (classe 7). Des exemptions peuvent s'appliquer.

**TRANSPORT MARITIME**

Classées comme marchandises dangereuses selon les critères du Code maritime international des marchandises dangereuses (Code IMDG) pour le transport maritime

**No UN:** 1987  
**Classe de marchandises dangereuses:** 3  
**Groupe d'emballage:** III

**Nom d'expédition:** Mélange Alcool isopropanol

**TRANSPORT AÉRIEN**

Classées comme marchandises dangereuses selon les critères du Règlement sur les marchandises dangereuses de l'Association du transport aérien international (IATA) pour le transport aérien.

**No UN:** 1987  
**Classe de marchandises dangereuses:** 3  
**Groupe d'emballage:** III

**Nom d'expédition correct:** Alcool Isopropanol Mélange

**SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION****Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement****Canada**

- Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)
- Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

**États-Unis**

- Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)
- Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.
- Autres listes réglementaires des É-U
- California Proposition 65 : MISE EN GARDE : Ce produit contient des agents chimiques reconnus par l'État de la Californie comme causant des anomalies congénitales.

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

<b>FDS préparée par</b>	Groupe LAV
<b>Numéro de téléphone</b>	541.439.8880
<b>Date de la mise à jour</b>	Le 20 Octobre 2020
<b>Autres informations</b>	Nous sommes engagés à soutenir l'initiative volontaire de l'industrie pour la divulgation des ingrédients aux consommateurs.

---

**Avis**

Les ingrédients présents (ingrédients intentionnellement ajoutés) dans une concentration supérieure à un pour cent (1 %) doivent figurés en ordre décroissant de prédominance. Les ingrédients présents dans une concentration d'au plus un pour cent (1 %) doivent également figurés, mais sans ordre de prédominance.

**Avis au lecteur:**

Au meilleur de notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Toutefois, ni le fournisseur nommé ci-dessus, ni aucune de ses filiales assume toute responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. La décision définitive de l'aptitude d'un matériel est la seule responsabilité de l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans les présentes, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.